

# Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Mai 2019

## Protection phytosanitaire : la responsabilité exige l'innovation

L'agriculture étant sans cesse confrontée à de nouveaux défis, la protection des cultures a besoin d'innovations. Le changement climatique est à l'origine de l'irruption de ravageurs et de maladies végétales jusqu'ici inconnus dans nos régions, qui s'adaptent rapidement à leurs nouveaux milieux et peuvent développer - comme certains ravageurs déjà répandus - des résistances contre des produits phytosanitaires à l'efficacité pourtant confirmée. Un autre objectif important de la recherche phytosanitaire est l'amélioration constante de la sécurité et de la compatibilité environnementale des produits destinés à protéger les plantes.

Les innovations doivent être commercialisées rapidement si l'on souhaite maîtriser les défis qui se présentent. La réglementation et les processus d'homologation doivent donc être aussi efficaces que possible.

**L'arrêt du Tribunal fédéral du 12 février 2018**, qui a accordé aux organisations environnementales le statut de partie dans la procédure d'examen des produits phytopharmaceutiques, ainsi que la décision prise par le Tribunal administratif fédéral en avril 2019 de retirer l'autorisation pour plus d'une dizaine de pesticides sont l'un comme l'autre préjudiciables à la sécurité juridique de la Suisse en tant que pôle d'innovation. **Avec l'introduction du droit de recours des associations dans la procédure d'autorisation des produits phytosanitaires, la durée de la procédure sera considérablement allongée.** Par conséquent, la sécurité de planification ne sera plus assurée pour les entreprises concernées. Les sociétés actives au niveau mondial pourraient s'abstenir à l'avenir de demander des autorisations pour de nouvelles substances actives sur le minuscule marché agricole suisse. Ainsi les solutions innovantes disponibles sur les marchés internationaux pour la protection des cultures n'atteindraient plus la Suisse.

Les deux initiatives populaires « Pour une eau potable propre et une alimentation saine - pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques prophylactiques » (**Initiative sur l'eau potable**) et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (**Initiative sur les pesticides**) sont également **hostiles au progrès et à l'innovation**. Ces initiatives condamnent sans nuance et de manière scientifiquement incompréhensible tout un groupe de substances chimiques. Des interdictions de ce type accroissent le risque que des entreprises phytosanitaires délocalisent leurs activités de recherche à l'étranger, puisque les essais en plein champ, par exemple, ne seraient plus autorisés qu'au prix de mesures de sécurité et de coûts disproportionnés. La fin probable de coopérations de recherche en Suisse signifierait en outre que ces textes affecteraient également la recherche publique. Les entreprises fabriquant des précurseurs chimiques ou des produits intermédiaires seraient indirectement touchées. Rappelons enfin que l'industrie chimique et pharmaceutique a une longue tradition en Suisse, où elle assure près de la moitié des exportations totales du pays.

Sur le fond, la conclusion qui s'impose est celle-ci : les interdictions dépourvues de fondement scientifique ne sont pas seulement préjudiciables à la réputation de la Suisse en tant que centre d'innovation ; elles ne règlent pas non plus les problèmes. Elles sont tout sauf indiquées pour réduire efficacement les risques associés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'une réduction réelle et durable des risques peut être obtenue grâce à **l'innovation, à l'amélioration des techniques d'identification et d'application, à la formation et aux conseils d'experts dispensés aux utilisateurs.**

## Dossiers parlementaires

**18.096 - Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine - pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques prophylactiques » (Initiative sur l'eau potable)** (traitée au Conseil national les 19 et 20 juin 2019)

**Recommandation : rejet sans contre-projet**

L'initiative sur l'eau potable impose un carcan aux agriculteurs suisses. Elle est non seulement hostile au progrès et à l'innovation, mais pour les paysans, elle diminue plutôt qu'elle n'améliore la proximité au marché. En même temps, elle signifie la fin d'une production alimentaire régionale en quantités suffisantes et à des prix abordables. Le déclin massif de la production régionale qu'elle met en perspective est un danger pour les clients indirects en Suisse : les industries de transformation, le commerce, la restauration et l'hôtellerie.

**19.025 - Initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (Initiative sur l'interdiction des pesticides) (traitée au Conseil national les 19 et 20 juin 2019)****Recommandation : rejet sans contre-projet**

L'initiative sur les pesticides prononce des interdictions économiquement désastreuses pour l'approvisionnement alimentaire (production et importation) du pays, comme pour l'agriculture et la protection des paysages en Suisse. Non contente de réduire brutalement la production alimentaire régionale en Suisse, elle correspond de facto à une interdiction d'importation frappant la majorité des denrées alimentaires et des matières premières consommées dans notre pays. Avec elle, le choix se restreint, l'approvisionnement et la sécurité alimentaire sont menacés, les prix des aliments encore disponibles augmentent massivement et le tourisme d'achat prospère. L'initiative rend impossible toute innovation significative chez nous et nuit à notre pays en tant que site de transformation à haute valeur ajoutée (par ex. pour le café).

**17.3703 - Postulat « Examen d'une interdiction d'utiliser des pesticides dans la région d'estivage » (traité au Conseil national le 19 juin 2019)****Recommandation : NON au postulat 17.3703**

L'utilisation de produits phytosanitaires dans la région d'estivage est déjà très limitée. Mais une interdiction générale des herbicides ne permettrait plus de combattre les plantes qui posent problème (rumex, char-don des champs, vérate blanc, séneçon des Alpes, etc.). Certaines d'entre elles sont toxiques pour les animaux de rente et doivent donc être éliminées.

**17.3757 - Motion « Interdiction de l'herbicide glyphosate au moins jusqu'en 2022 » (traitée au Conseil national le 19 juin 2019)****Recommandation : NON à la motion 17.3757**

Plus de 800 études scientifiques, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR), l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), ainsi que les autorités normatives nationales du monde entier présentent ce produit comme étant sans risque pour la santé humaine lorsqu'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Préavis de rencontre : petit-déjeuner des parlementaires organisé le 4 juin à Berne par scienceindustries****La recherche au service de l'innovation et de la prospérité - pour une protection phytosanitaire moderne des produits régionaux et un approvisionnement sûr de la population suisse**

Le Conseil national traitera bientôt les initiatives Eau potable et Interdiction des pesticides. Lors du petit-déjeuner des parlementaires organisé le 4 juin par scienceindustries, **Stephan Mumenthaler**, directeur de scienceindustries et **Niklaus Knuchel**, responsable national Crop Science Bayer Suisse, expliqueront l'impact économique des deux initiatives et montreront en quoi les innovations de l'industrie phytosanitaire moderne sont des éléments indispensables pour notre agriculture et pour un approvisionnement durable en denrées alimentaires d'un coût abordable. L'événement aura lieu le mardi 4 juin 2019, de 7 h à 8 h, au restaurant Galerie des Alpes du Palais fédéral.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF Suisse, Leu+Gygax, Omya Agro Suisse, Stähler Suisse et Syngenta Suisse. Il œuvre pour des solutions innovantes et favorables à l'environnement dans le domaine de la protection phytosanitaire.